

PROJET D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT UNIFIE



Nom : EAJE crèche Les elfes et Halte-garderie Les farfadets
Gestionnaire : Mairie de Montmorency

Adopté par délibération n° du Conseil municipal en date du

PREAMBULE

Le projet d'établissement présente les orientations de la Ville sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Il comprend un projet social, un projet d'accueil et un projet éducatif qui précisent les modalités de l'accueil des enfants au quotidien. Il se réfère à la réglementation en vigueur, à savoir :

- Code de la santé publique : articles R2324-16 et R2324-17 , articles R2324-25 à R2324-32 et articles L2324-1 à L2324-4 et notamment articles R2324-29 et articles R2324-40 et 46
- Code de l'action sociale et des familles : articles L214-1 à L214-8
- Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles
- Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant
- Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- Arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant
- Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant
- Charte nationale d'accueil du jeune enfant

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – LE PROJET SOCIAL

1.1 LA VILLE DE MONTMORENCY	3
1.1.1 La situation géographique de la ville	3
1.1.2 La population de jeunes enfants	3
1.1.3 Le logement	3
1.2 L’OFFRE DE SERVICES A DESTINATION DU JEUNE ENFANT	4
1.2.1 Les établissements d’accueil collectif de la ville	4
1.2.2 Les services à destination du jeune enfant et de sa famille	5
1.3 LES PARTENAIRES EXTERIEURS	5

ARTICLE 2 – LE PROJET D’ACCUEIL

2.1 LES TYPES D’ACCUEIL PROPOSES	7
2.2 LES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX	7
2.3 UN ACCUEIL POUR TOUS – LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP	8
2.4 LES COMPETENCES MOBILISEES	8
2.4.1 Une équipe pluridisciplinaire	9
2.4.2 La formation du personnel	10

ARTICLE 3 – LE PROJET EDUCATIF

3.1 L’ACCUEIL DE L’ENFANT DANS UN CADRE SECURISANT ET BIENVEILLANT	12
3.2 LES TEMPS FORTS DE LA JOURNEE DE L’ENFANT	13
3.2.1 Les différents temps d’accueil de l’enfant	13
3.2.2 Les besoins de l’enfant	14
3.2.3 L’éveil de l’enfant	15
3.3 L’ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	16

ANNEXES

ANNEXE 1 - CHARTE NATIONALE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	17
ANNEXE 2 – REPARTITION DE L’OFFRE DE SERVICE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE MONTMORENCY	18

ARTICLE 1

LE PROJET SOCIAL

1.1 La ville de Montmorency

1.1.1 La situation géographique de la ville

Située au sud-est du département du Val-d'Oise, son territoire s'étend sur une superficie de 5.4km² et bénéficie de 2 accès routiers principaux :

- Par Sarcelles, Saint-Brice : Nationale 1
- Par Deuil-la-barre, Enghien-les-bains, Soisy-sous-Montmorency : Nationale 328.

La commune est traditionnellement divisée en 3 quartiers, Nord, Centre et Sud, dont la population est équitablement répartie.

1.1.2 La population de jeunes enfants

La ville de Montmorency compte 21 897 habitants au 1er janvier 2021 ; 36% de sa population a moins de 30 ans.

	2018	2019	2020
Nombre de naissances domiciliées	270	256	268
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	759	729	718
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans	686	661	654
Taux de familles monoparentales	18,7%	15,6%	18,3%
Taux de parents actifs avec enfants de moins de 3 ans	56.9%	58.9%	58%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis en établissement collectif de Montmorency	216	200	197
Nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis chez un assistant maternel	191	182	186
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en garde à domicile, micro-crèche ou scolarisé	36	40	35

Source : Base CAF allocataire CAF- IMAJE

1.1.3 Le logement

La ville de Montmorency compte 10 107 logements répartis comme suit :

- Nombre de résidences principales : 9 091
- Nombre de résidences secondaires : 160
- Nombre de logements vacants : 856

En 2019, 34% de la population étaient présents dans son logement depuis moins de 5 ans ; 12.2% depuis moins de 2 ans.

Le logement se caractérise par une majorité d’habitat collectif (appartements) représentant 62.6% du parc et par un taux de logement sociaux de 21.37% en 2020.

Entre 2008 et 2020, 726 logements ont été réalisés, 30.72% dans le Nord de la ville, 23.83% dans le Centre et 45.45% dans le Sud.

La dynamique positive de peuplement se situe essentiellement dans le sud du territoire.

Plusieurs projets d’immeubles de logement collectif vont débiter ou sont en cours de construction dans les 3 quartiers de la ville.

1.2 L’offre de services à destination du jeune enfant

1.2.1 Les établissements d’accueil collectif du jeune enfant

Les établissements d’accueil collectif sont répartis sur tout le territoire avec une offre plus représentée dans le Centre de la ville avec 4 établissements. En 2022, ce sont 185 places d’accueil collectif à destination des montmorencéens dont 147 gérées ou réservées par la Ville.

L’offre d’accueil en établissement collectif a été enrichie de 48 places sur l’année 2022 soit une augmentation de près de 35% de l’offre proposée aux familles montmorencéennes.

- Les établissements municipaux

La crèche municipale Les elfes située dans le Sud de la ville - 12 rue des Sablons – agréée pour 30 places.

La halte-garderie municipale Les farfadets située en centre-ville - 21bis rue de Jaigny – agréée pour 20 places pour un accueil à temps partiel de 2 jours maximum.

- Les établissements privés

La crèche associative La Nouvelle Etoile située en centre-ville - 10 avenue Victor Hugo – au sein de laquelle la Ville est réservataire de la totalité des 50 places agréées.

La Ville de Montmorency est également réservataire de 27 places au sein de **la crèche associative La Santé c’est le bonheur**, située 5 villa de la Croix Blanche sur la ville d’Enghien-les-bains. Cet établissement intercommunal répond notamment à la demande de familles du Sud de la ville, utilisatrices de la gare d’Enghien-les-bains.

Ces dernières années, le secteur privé vient compléter l’offre d’accueil et multiplie les initiatives sur les territoires. Ainsi, 3 établissements privés ont ouvert sur le territoire depuis 2018, dont 2 au cours de l’année 2022.

La crèche privée La Petite Vallée située en centre-ville – 26 avenue du Général de Gaulle - qui a ouvert en février 2022 et au sein de laquelle la Ville est réservataire de 20 places sur les 34 places agréées au total.

La micro-crèche privée La Cabane des P’tits Pandas située dans le Nord de la ville - 9 rue de la Croix Vigneron - qui a ouvert en septembre 2018, agréée pour 12 places.

La micro-crèche privée Les Petites Canailles situé en centre-ville - 45 rue du Marché - qui a ouvert en août 2022, agréée pour 12 places.

1.2.2 Les services à destination du jeune enfant et de sa famille

- **Le Relais petite enfance Les Lucioles**

Le Relais petite enfance Les Lucioles, géré par la Ville de Montmorency, est un service gratuit de référence pour l'accueil du jeune l'enfant pour informer et accompagner les parents et les professionnels de l'accueil individuel. Il dispose de 2 lieux d'accueil, l'un situé en centre-ville, le 2^{ème} dans le Nord du territoire, dédiés à l'organisation d'ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par un assistant maternel ou un employé à domicile, aux actions de professionnalisation et à l'accueil individuel des familles.

- **Un réseau d'assistants maternels agréés sur la ville** accueille les enfants à leur domicile et au sein de la Maison d'assistantes maternelles Les Mamour's ouverte en 2020.

- **Le dispositif municipal de l'allocation de frais de garde**, apporte un soutien financier aux familles employant un assistant maternel agréé.

- **La bibliothèque municipale Aimé Césaire**

Située en centre-ville, elle propose une offre d'ouvrages à destination du jeune public et des actions spécifiques telles que séances de conte, interventions dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant, manifestations...

- **La Briqueterie, établissement municipal**

La Briqueterie est située dans le Nord de la ville et propose des activités culturelles, artistiques et sportives. Elle assure la gestion d'une ludothèque bénéficiant d'espaces dédiés au jeune enfant et ouverte aux familles et aux assistants maternels et anime 2 Lieux d'Accueil Enfant-Parents. Ces lieux d'accueil visent à rompre l'isolement des parents en leur permettant de rencontrer et d'échanger avec d'autres familles, à les accompagner et à offrir des temps de socialisation aux enfants.

- **Les parcs et aires de jeux**

La ville dispose de nombreux parcs et aires de jeux répartis sur tout son territoire et notamment le Parc de la Serve situé dans le Nord, le Parc de l'Hôtel de ville en centre-ville et le Parc des Sources inauguré à l'été 2022 dans le Sud de la ville.

1.3 Les partenaires extérieurs

Les équipes et directions des établissements d'accueil collectif travaillent en lien avec différents partenaires de la Ville pour assurer la prise en charge des enfants et le suivi de projets :

- **Acteurs de la petite enfance** : établissements d'accueil collectif de la ville, Relais petite enfance, centres de formation.
- **Acteurs culturels** : bibliothèque Aimé Césaire, La Briqueterie, ludothèque.

- **Acteurs institutionnels** : services municipaux, Conseil départemental du Val-d'Oise et notamment les services de la Protection Maternelle et Infantile, services sociaux, Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise, Education nationale.
- **Acteurs de santé** : médecins, autres professionnels de santé, centres de soins et centres spécialisés...

ARTICLE 2

LE PROJET D'ACCUEIL

2.1 Les types d'accueil proposés

- **L'accueil régulier**

L'accueil régulier est un accueil à temps plein ou à temps partiel pour lequel les besoins sont connus à l'avance, récurrents et planifiés. Il fait l'objet de la signature d'un contrat d'accueil.

- **L'accueil occasionnel**

L'accueil occasionnel est un accueil qui répond à un besoin ponctuel. Il s'effectue sur réservation en fonction des disponibilités d'accueil de l'établissement. L'accueil ne correspond pas à un besoin régulier et récurrent.

- **L'accueil d'urgence**

L'accueil d'urgence est un accueil exceptionnel et provisoire justifié par une situation dont la gravité nécessite une prise en charge rapide de l'enfant. Il est limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence (événement familial, maladie ...).

2.2 Les établissements municipaux

La Ville assure la gestion directe de 2 établissements d'accueil collectif, agréés par le Conseil départemental du Val-d'Oise. Les enfants y sont accueillis à compter de 10 semaines et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

La crèche Les elfes, établissement de 30 places d'accueil ouvert tous les jours hors week-end et jours fériés de 7h30 à 18h30. Elle est organisée en 5 sections d'accueil correspondant à des groupes d'âge : 2 groupes de bébés, 1 section de moyens, 1 section de moyens/grands et 1 section de grands. La crèche est fermée sur une partie des vacances scolaires, 2 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël.

La halte-garderie Les farfadets, établissement de 20 places d'accueil ouvert tous les jours hors mercredi, week-end et jours fériés de 9h00 à 17h00. Elle accueille les enfants au sein d'un groupe d'âge mélangé, à temps partiel, entre 2 matins et 2 jours par semaine maximum. La halte-garderie est fermée la 1ère semaine des petites vacances scolaires et 4 à 5 semaines en été.

2.3 Un accueil pour tous - la prise en compte du handicap

La Ville de Montmorency concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Une attention particulière est portée à la demande d'accueil en établissement collectif si le handicap est avéré ou en cours de reconnaissance. Les établissements d'accueil du jeune enfant étant des lieux d'éveil et de socialisation et non de soins, ceux-ci accueilleront l'enfant en complément des établissements médico-sociaux extérieurs ou des professionnels de santé assurant le suivi de l'enfant.

L'accueil fera l'objet de la rédaction d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi par le référent santé accueil inclusif de l'établissement, la famille et en lien avec les professionnels de santé assurant la prise en charge de l'enfant. Les conditions de l'accueil et les modalités à mettre en place y seront déterminées afin qu'elles soient compatibles avec l'accueil en collectivité.

Le psychomotricien intervenant dans les établissements d'accueil collectif assurera avec le référent santé accueil inclusif l'évaluation des besoins, la coordination et l'accompagnement de l'équipe dans la prise en charge de l'enfant.

Le temps d'accueil de l'enfant sur la journée et sur la semaine sera adapté à chaque situation. Afin de veiller à une bonne intégration de l'enfant et à un accueil de qualité, des réunions de concertation seront organisées entre les différents professionnels concourant à son accueil ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.

Accueillir l'enfant nécessite également d'accompagner la famille dans l'évaluation des besoins de son enfant, dans les démarches à effectuer et l'orientation vers les professionnels spécialisés, dans le soutien et l'acceptation au quotidien du handicap.

2.4 Les compétences mobilisées

La Ville de Montmorency a à cœur de garantir la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants qu'elle accueille. Pour ce faire, elle veille à mobiliser différentes compétences qui concourent à assurer un accueil individualisé et bienveillant.

La direction de la crèche Les elfes, est assurée par une infirmière puéricultrice, référente santé accueil inclusif de la ville. L'équipe est composée d'une adjointe éducatrice de jeunes enfants, de 8 agents auxiliaires de puériculture ou titulaires du CAP AEPE assurant l'accueil des enfants et de 3 agents techniques.

La direction de la halte-garderie Les farfadets est assurée, à mi-temps, par une éducatrice de jeunes enfants qui intervient également auprès des enfants avec 3 agents auxiliaires de puériculture ou titulaires du CAP AEPE et 1 agent d'entretien et de restauration.

Les professionnels s'appuient également sur l'évolution des connaissances en matière de neurosciences. Par une meilleure compréhension de la façon dont l'enfant traite les informations qu'il reçoit et gère ses émotions lors de ses interactions avec les adultes et les autres enfants, elles permettent d'adapter leurs réponses aux besoins de sécurité, de développement et d'apprentissage de l'enfant.

2.4.1 Une équipe pluridisciplinaire

Les enfants sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance dans le respect de la réglementation en vigueur, dont les missions sont détaillées ci-dessous :

- **Le directeur(trice) d'établissement :**

Chaque établissement est placé sous l'autorité d'une direction, infirmière puéricultrice ou éducateur(trice) de jeune enfant, rattachée au service Petite enfance de la Direction de l'Education.

Il participe à la définition et met en œuvre le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Il est responsable du fonctionnement de l'établissement (organisation, encadrement du personnel, gestion administrative et financière et organisation de la restauration), garantit la sécurité et la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille et veille au respect de la réglementation en vigueur.

Il se rend disponible pour les familles pour répondre à leurs questions tout au long de l'accueil de l'enfant.

- **Le référent santé et accueil inclusif et/ou le médecin de crèche :**

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont précisés dans l'article R.2324-39 du Code de L'action Sociale et des Familles et le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Médecin spécialisé, puéricultrice ou infirmier, il intervient dans chaque établissement d'accueil à raison d'un minimum de 30 heures par an à la crèche Les elfes et 20 heures par an à la halte-garderie Les farfadets. Il travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire en apportant son concours pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants.

Il accompagne l'équipe en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, définit et explique aux professionnels les protocoles sanitaires. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et contribue au repérage des enfants en danger ou risque de danger.

Il peut, avec l'accord des parents, consulter le médecin traitant ou procéder, si nécessaire, à l'examen de l'enfant pour envisager une orientation médicale.

Il fait le lien avec les acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

- **L'éducateur(trice) de jeunes enfants :**

Il conçoit et coordonne l'accompagnement éducatif et pédagogique de l'enfant avec les autres professionnels de l'établissement. Il propose et met en place avec l'équipe des activités adaptées pour les enfants, individuellement ou en groupe.

Il accueille les enfants et leur famille et se rend disponible pour répondre à leurs questions.

- **Les auxiliaires de puériculture et les agents titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance :**

Ils accueillent et accompagnent l'enfant, individuellement et collectivement, tout au long de la journée et créent un climat de confiance et de sécurité. Ils veillent au bien-être et à l'éveil de l'enfant en répondant à

ses besoins, en proposant des activités adaptées et en lui prodiguant des soins. Ils appliquent les protocoles d'hygiène et de sécurité.

Ils entretiennent des contacts quotidiens avec les familles.

- **Les agents techniques :**

Le cuisinier(ère) assure la préparation des repas et goûters, gère les stocks, réceptionne les livraisons et maintient l'hygiène des locaux de restauration et de stockage.

Les agents d'entretien et de restauration assurent l'hygiène des locaux, des matériels et sont amenés à aider à la confection des repas et à remplacer la cuisinière en son absence.

- **Le psychomotricien :**

Il accompagne les équipes dans l'observation et la définition de la prise en charge des enfants dans un objectif de prévention et de dépistage précoce de troubles psychomoteurs. Il évalue et propose aux enfants des activités d'éveil sensoriel et psychomoteur adaptées.

Il accompagne l'intégration des enfants porteurs de handicap.

Il intervient chaque semaine dans les établissements d'accueil.

Il peut être amené à accompagner les familles.

- **Le psychologue :**

Membre de l'équipe ou intervenant extérieur, il accompagne les équipes dans leurs réflexions sur la prise en charge des enfants et anime des réunions d'analyse de pratiques professionnelles régulières, au minimum une fois par mois.

- **Les intervenants extérieurs :**

Par des interventions ponctuelles, des intervenants artistiques proposent des ateliers d'expression artistique ou spectacles pour les enfants accueillis au sein des établissements.

Des formations, animées par des organismes extérieurs, peuvent être proposées aux personnels au sein de l'établissement.

- **Les stagiaires :**

Les établissements accueillent régulièrement des stagiaires dans le cadre de diplômes qualifiant de la petite enfance.

2.4.2 La formation du personnel

Des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont organisés régulièrement, au moins une fois par mois, pour les membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants. Ceux-ci se déroulent en dehors de la présence des enfants et sont assurés par un professionnel qualifié ne faisant pas partie de l'équipe d'encadrement des enfants et n'ayant aucun lien hiérarchique avec le personnel.

Ces temps de réflexion permettent aux équipes de se réunir, d'échanger leur point de vue et leurs idées et de s'adapter en permanence aux différentes situations rencontrées.

Des journées pédagogiques peuvent être organisées au cours de l'année. Elles sont animées par la direction de l'établissement, le référent santé et accueil inclusif ou tout autre intervenant extérieur qualifié en fonction de la thématique retenue.

Les personnels des établissements sont encouragés à informer leur direction de leurs besoins et à participer régulièrement à des actions de formation inscrites dans le plan de formation de la Ville et qui peuvent notamment être organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

ARTICLE 3

LE PROJET EDUCATIF

Au-delà de la réponse au seul besoin d'accueil du jeune enfant, les évolutions réglementaires ont amené la politique de la petite enfance à s'adapter à de nouveaux enjeux.

Le projet d'établissement met en œuvre la Charte nationale d'accueil du jeune enfant qui énonce 10 grands principes à respecter afin que l'enfant grandisse en toute confiance.

Ainsi, les établissements d'accueil du jeune enfant concourent à l'accompagnement des familles, dont les schémas familiaux se multiplient, leur apportant un lieu de ressources en terme d'accompagnement à la parentalité, de prévention et en leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Ils participent à la réduction des inégalités en offrant à tous un lieu de socialisation, d'éveil à la culture et de développement psychomoteur et psychoaffectif.

La Ville aura à cœur d'agir en faveur de développement durable dans le choix des circuits courts pour l'alimentation, des matériels et des produits utilisés dans les établissements et des jeux mis à disposition des enfants.

3.1 L'accueil de l'enfant dans un cadre sécurisant et bienveillant

Les locaux des établissements comprennent :

- Les lieux de vie des enfants : salles de jeux, dortoirs, espaces de change, jardins ...
- Les locaux techniques dédiés à la cuisine, la buanderie, les réserves...,
- Les vestiaires et salle de repos pour le personnel.

L'entretien des espaces est effectué par les agents techniques dans le respect des normes d'hygiène et des protocole HACCP.

L'aménagement des espaces et le choix de matériels adaptés garantissent la sécurité physique des enfants.

L'environnement proposé aux enfants se doit d'être adapté et enrichi de propositions qui entretiennent la curiosité de l'enfant. Des espaces spécifiques sont proposés, coin lecture, jeux d'imitation, motricité ... et évolueront tout au long de l'année. Le personnel veillera à ne pas faire de distinction selon le sexe des enfants dans les jeux, jouets et activités proposés, afin de favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

L'accueil individuel et bienveillant offre un environnement affectif propice au développement de la confiance en soi de l'enfant et de son autonomie progressive. Afin de favoriser la sécurité affective de chaque enfant, un professionnel référent l'accompagnera tout au long de son accueil au sein de l'établissement et jusqu'à son entrée à l'école maternelle ou son départ de l'établissement.

Chaque professionnel sera ainsi identifié comme référent privilégié d'un groupe d'enfant. Au sein du groupe (ou section), il veillera à respecter le rythme de chaque enfant dans ses découvertes et ses apprentissages pour lui permettre de développer sa confiance en lui et son épanouissement.

3.2 Les temps forts de la journée de l'enfant

3.2.1 Les différents temps d'accueil de l'enfant

- L'admission de l'enfant et son adaptation

A l'admission, les parents ont un entretien avec la direction qui les informe sur le fonctionnement de l'établissement (présentation du personnel et de leur rôle respectif, des règles de fonctionnement et projet d'établissement et des locaux...). Elle recueille les éléments sur l'histoire personnelle et familiale de l'enfant.

Elle rédige le contrat d'accueil de l'enfant qui fixe les modalités de l'accueil (rythmes, absences, tarification).

La famille est associée à l'accueil de son enfant dès le 1^{er} jour dans l'établissement. Les conditions de la période d'adaptation sont présentées à la famille et déterminées avec elle.

Ce temps des 1^{ères} rencontres, pour l'enfant comme pour ses parents, permet de découvrir les professionnels qui prendront soin de son enfant, ses lieux de vie et les autres enfants accueillis.

L'adaptation s'effectue sur une semaine, en allongeant chaque jour le temps d'accueil de l'enfant. Progressivement, avec puis sans la présence de ses parents, l'enfant mangera, jouera, dormira.

Celle-ci pourra être prolongée en fonction de la situation de l'enfant et de sa famille.

Le personnel référent est l'interlocuteur privilégié pour l'enfant et sa famille. Lors de l'adaptation, il découvre pour chaque enfant des éléments de sa vie familiale, des conditions de sa naissance, de ses habitudes de vie.

Progressivement, il fera le relais avec d'autres professionnels de l'équipe pour que l'enfant s'habitue à être accompagné par un autre adulte.

- Les transmissions quotidiennes

Afin de l'accompagner au mieux, l'accueil de l'enfant le matin est important pour recueillir les informations des parents sur le déroulement de la soirée, du week-end, du lever ou toute information pouvant impacter la journée de l'enfant.

Un cahier de liaison pourra être mis à disposition, mais le dialogue est un temps fort entre l'équipe et le parent.

Lors des transmissions du soir, le professionnel relate brièvement les points importants de la journée de l'enfant en évoquant le positif comme les difficultés rencontrées lors de la journée.

- Au cours de la journée

Lors de leur arrivée dans l'établissement, les bébés ont un rythme propre qui est bien évidemment respecté. Des rituels seront peu à peu institués tout au long de la journée et conduiront les enfants vers un rythme commun.

Des liens affectifs entre les enfants se tisseront peu à peu. La référente amènera à civiliser leurs relations pour qu'ils puissent advenir à la dimension du langage. L'attente du retour échelonné des parents est un moment sensible où les enfants ont besoin d'être rassurés, cajolés en attendant les retrouvailles avec les parents.

L'accueil des enfants se fait progressivement, de l'heure d'ouverture de l'établissement jusqu'à 9h30 de préférence, moment où des groupes se forment et des activités leur sont proposées.

La journée chez les plus grands se déroule de façon telle que les activités ludiques, les chansons, les apprentissages, les moments de soins, de repos permettent aux enfants de ritualiser leur journée et de mettre en place des repères structurants, propices à l'acquisition de la temporalité. Le rôle éducatif essentiel de l'équipe est de permettre l'intériorisation pacifique de l'Interdit.

Avant le repas, plusieurs rituels rythment la journée : rangements, habillage/déshabillage, change, passage aux toilettes, lavage de mains ... Ces moments privilégient les rapports avec l'adulte ; c'est un moment privilégié d'échanges et de complicité.

Les enfants déjeunent dans leur salle d'accueil. C'est un temps de plaisir, d'apprentissage et d'interaction qui favorise l'épanouissement du langage. A la fin du repas, l'enfant se lave les mains et le visage avec plus au moins l'aide de l'adulte, puis met de lui-même son gant et son bavoir au linge sale.

Puis les enfants se préparent pour la sieste. De nouveau des rituels de soins, de jeux se mettent en place. Chaque enfant retrouve son lit, éventuellement son doudou et sa tétine, puis s'endort toujours avec la présence d'un adulte. Chaque enfant se réveille à son rythme en respectant le sommeil des autres. C'est un moment intermédiaire entre la relation privilégiée avec l'adulte et le groupe.

Après le goûter, les enfants continuent de jouer librement en attendant l'arrivée des parents.

3.2.2 Les besoins de l'enfant

- **Les soins et les traitements médicaux**

Les professionnels répondent au bien-être et au confort de l'enfant en assurant notamment les soins d'hygiène et de santé. Le personnel reste vigilant au respect de l'intimité de l'enfant quel que soit son âge et veille à préparer avant le soin tout le matériel nécessaire. Un espace de change est prévu dans chaque espace d'accueil.

Le change est réalisé régulièrement et aussi souvent que nécessaire. L'enfant est prévenu avant d'être accompagné au change, le déroulement lui est expliqué. La disponibilité de l'adulte est tournée vers l'enfant afin d'assurer confort et sécurité. Le temps de change est un moment de relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte référent qui l'amènera progressivement et en douceur vers l'acquisition de la propreté. L'enfant en sera acteur et suivra sa propre évolution et son propre rythme en commençant ou suivant cet apprentissage chez lui.

Les professionnels en charge de la direction comme de l'encadrement des enfants sont tous habilités à administrer des soins ou traitements médicaux. L'administration des médicaments devra respecter les prérequis énoncés à l'article 4.4.1 du règlement de fonctionnement et les protocoles médicaux définis et expliqués aux professionnels par le référent santé accueil inclusif.

- **L'alimentation**

Le repas est un moment de plaisir, d'éveil sensoriel et de convivialité.

Pour les bébés, le repas est donné à la demande de l'enfant en respectant ses habitudes. L'introduction de nouveaux aliments s'effectuera progressivement en lien avec la famille.

Pour les plus grands, le repas et le goûter ont lieu en groupe, à table, en favorisant l'autonomie. L'enfant mange en fonction de son appétit.

La Ville de Montmorency apporte un soin particulier à l'alimentation des enfants accueillis au sein de ses établissements en préparant, chaque jour, sur place, dans la cuisine de la crèche Les elfes, les repas des enfants à partir de denrées en majorité brutes non transformées. L'alimentation bio est privilégiée notamment pour les fruits et les légumes en veillant à proposer des produits de saison ; les labels qualité tels que Bleu Blanc Cœur sont privilégiés pour les viandes.

Les menus sont élaborés par le référent santé accueil inclusif en accord avec les recommandations du programme national de nutrition santé et s'assurent des apports nutritionnels des repas des enfants.

La prise en compte des allergies alimentaires des enfants est assurée dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les professionnels restent vigilants en cas de régimes adaptés.

La diversification alimentaire qui consiste à introduire des aliments solides autres que le lait est conduite progressivement, au rythme de l'enfant et de sa famille, dans le respect des préconisations de santé publique.

La halte-garderie Les farfadets ne disposant pas de locaux lui permettant la confection des repas, ceux-ci sont élaborés à la crèche Les elfes et transportés le jour même, en liaison chaude, dans un véhicule dédié à cet effet et consommés de suite.

- **Le sommeil**

Chaque enfant dispose d'un lit ou couchette, turbulette ou couverture qui lui sont propres et évolueront en fonction de son âge pour assurer sa sécurité. Les professionnels suivront ses rituels d'endormissement (doudou, tétine, bercement) et seront vigilants aux 1ers signes de fatigue.

Les réveils sont échelonnés en fonction des besoins et dans le respect du rythme et de l'âge de chacun. A son réveil, l'enfant sera conduit dans la salle de vie.

Un adulte est toujours présent pour assurer la surveillance de la sieste dans le dortoir.

Le sommeil est primordial pour aider à grandir, à mémoriser les apprentissages et à développer le cerveau.

3.2.3 L'éveil de l'enfant

Les jeux et les activités permettent à l'enfant de stimuler son imaginaire, sa curiosité, ses relations avec les autres, son langage... La répétition et la libre exploration favorise les apprentissages de l'enfant.

L'adulte l'accompagne dans ses découvertes en le laissant libre de ses expérimentations et de ses apprentissages à son rythme, en lui offrant un cadre sécurisant et en posant des limites.

Ainsi, des jouets et jeux libres sont à la disposition des enfants au quotidien. L'aménagement des espaces est pensé pour pouvoir se réunir en petits groupes ou jouer seul, coin calme pour les plus petits ou pour que l'enfant se repose, coin des jeux symboliques et d'imitation, espace de créativité pour la peinture et le dessin, structure de motricité...

Les activités encadrées sont proposées aux enfants mais ne leur sont pas imposées. Plusieurs activités peuvent être mises en place en même temps afin que chaque enfant puisse y trouver son intérêt. Le personnel accompagne chaque enfant dans le jeu ou l'activité qu'il a choisi.

Les enfants qui ont besoin de dormir ou se reposer peuvent le faire à tout moment dans le dortoir ou sur les coussins mis à leur disposition dans la salle de jeu.

Des ateliers de motricité, parcours psychomoteur, porteurs, mur d'escalade ou motricité fine par la manipulation, sont également organisés pour les enfants dans les différents espaces d'accueil, salle de jeu ou couloirs.

Afin d'ouvrir l'enfant sur le monde par l'éveil à la nature et à la culture des sorties en extérieur sont organisées dans des parcs, à la cueillette, des spectacles, ateliers de lecture ou autres ateliers culturels adaptés à l'âge des enfants peuvent leur être proposés au sein de l'établissement ou dans les salles de spectacle de la ville.

3.3 L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La réussite de l'accueil de l'enfant se construit par un accueil de qualité garanti par des professionnels qualifiés et disponibles mais également par une relation de confiance créée progressivement avec les familles. Chacun veillera à être attentif à la qualité des échanges, au respect des autres enfants accueillis et au respect du fonctionnement de l'établissement en :

- prenant le temps d'échanger en se rendant disponible lors des transmissions quotidiennes pour créer un lien autour des besoins de l'enfant,
- partageant avec la direction de l'établissement ou le professionnel référent tous ses questionnements afin de désamorcer des malentendus ou incompréhensions et se rassurer sur les conditions d'accueil de son enfant,
- informant le personnel qui accueille son enfant des événements familiaux vécus par l'enfant, des maladies ... Le professionnel lui-même fait part de la journée de l'enfant, de ses réussites ...

La direction et le personnel de l'établissement veillent à ce que les parents soient bien associés à la vie de leur enfant dans l'établissement pour assurer la meilleure complémentarité possible entre l'action des parents et celle de la crèche.

En complément du dialogue qui reste le temps fort des échanges entre les parents et l'équipe sur la journée et la vie de l'enfant, un cahier de transmissions entre les parents et l'établissement peut être mis en place. Il permet à chacun d'écrire, de relater les faits qui lui paraissent importants sur l'enfant et son environnement.

Des affichages sont prévus dans les établissements pour informer les familles sur la vie de l'établissement, l'actualité des événements sur la ville, l'actualité sanitaire et les grandes campagnes de prévention nationales.

Des temps festifs, au sein de l'établissement comme au cours de sorties et de manifestations organisées par la Ville, sont l'occasion pour les parents, les enfants et l'équipe de partager des moments conviviaux et de prendre le temps de se rencontrer et d'échanger.

ANNEXE 1

Charte nationale d'accueil du jeune enfant



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

ANNEXE 2

Répartition de l'offre de service de la petite enfance sur le territoire de Montmorency

